



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

PROCES VERBAL DU 3 AVRIL 2025

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 12

L'An Deux mille vingt-cinq, le Trois avril à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT-DURAND-MAZINGUE- MERCIER-DAMAY- BREUX-PARENT

Mesdames CABOCHE-DESJARDINS-BENNEZON-LEBLOND-DESARDILLIER-RONCIERE-BERTOUX

Excusées :

- Mme CABOCHE
- Mme COTTINET

Non Excusé :

- Mr BREUX

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'ajout de 5 points supplémentaires :

-Valider le devis pour le feu d'artifice

-Valider le devis pour externaliser une partie de la tonte des espaces verts

-Délibérer pour demander une subvention au titre du Fonds Vert, pour l'accompagnement dans le recrutement d'un architecte pour la MSP Sana Terra

-Etudier le devis de l'entreprise Rénov'sport pour la régénération de printemps du terrain de football

-Délibérer pour demander une subvention au titre de Fonds verts pour les travaux de la salle du mille club

Le conseil municipal valide l'ajout de ces points supplémentaires.

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 27 février 2025.

Aucune remarque de la part des Élus.

1 abstention. Approuvé à l'unanimité.

Délibérer pour le choix des entreprises concernant les travaux de l'immeuble de la poste

Mr le Maire rappelle l'historique du projet :

- Un premier appel d'offre est publié en 2022.
- L'appel d'offre est déclaré infructueux par manque d'offres, suivant le rapport d'analyses du 06/01/2023.
- Une nouvelle consultation par appel d'offres est relancée fin 2023, l'analyse des offres permet de définir une entreprise générale pour un montant de 231 395.00 euros TTC (pour mémoire option couverture d'un montant de 4992,90 euros non retenu), le 29 février 2024, validée par délibération en conseil municipal du 36 mars 2024.

Mr le Maire rappelle que pendant la période d'attente de retour des demandes de subvention aux organismes, l'entreprise ATTLI a informé GAP Architecture, le Maître d'œuvre, être en cessation de paiement, courant juin 2024. L'entreprise a ensuite été placée en liquidation judiciaire en date du 26/09/2024.

Après concertation avec le maître d'œuvre, nous avons relancé les 2èmes entreprises de chaque lot pour confirmation du maintien de leurs offres, afin de ne pas avoir à relancer un nouvel appel d'offres.

Tableau d'analyses de GAP Architecture ci-dessous :

Monsieur le Maire propose de retenir les offres des entreprises suivant le tableau d'analyse fourni par le maître d'œuvre, pour un montant de 234 793.59€

Et précise qu'après validation du Conseil Municipal, il sera possible d'acter les ordres de service aux entreprises, et ainsi enfin lancer la préparation de chantier et les travaux.

Pour mémoire et répondre à Mr Philippe Durand, Mr le Maire confirme que le bâtiment est classé E au DPE avant travaux, et sera classé en C après la rénovation.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le choix des entreprises concernant les travaux de l'immeuble de la poste.

Valider le plan de financement

Mr le Maire rappelle qu'au début, il avait été prévu d'autofinancer le projet.

Mais vu les investissements votés depuis 2022, et parce que cette rénovation s'appuie sur les revenus des loyers, et que le désendettement de la commune se poursuit avec le solde de deux des trois derniers emprunts en cours cette année, Mr le Maire propose de recourir à l'emprunt pour un montant de 170 000€.

Il rappelle que pour ce type de travaux la commune ne bénéficiera pas du FCTVA, et qu'il faut donc parler en montant TTC.

	HT	TTC
Marché de base maîtrise d'œuvre	13 660.00€	14 411.30€
Avenant maîtrise d'œuvre	2466.00€	2601.63€
	217 157.79€	234 793.59€
TOTAL		251 806.52€

Subvention Départemental	69 216 .00€
Emprunt	170 000.00€
Autofinancement	12 590.52€
TOTAL	251 806.52€

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté par Mr le Maire.

Valider le choix de la banque ou de l'organisme pour le financement des travaux de l'immeuble de la poste

Mr le Maire présente les différentes propositions des banques.

BANQUE	TYPE DE TAUX	MONTANT TAUX	FRAIS En Euros	COMMISSION En Euros	REMB/AN En Euros
CAISSE EPARGNE (20ans)	Fixe	3,98	77 344,00	340,00	12 367,20
CAISSE EPARGNE (16ans)	Fixe	3,93	59 819,52	340,00	14 363,72
CREDIT AGRICOLE (14ans)	Fixe	3,89	53 679,04	170,00	15 977,07
BANQUE DU TERRITOIRE (25ans)	Variable	2,40	68 661,53	680,00	9 546,46
SPEE	Fixe	3,50	64 657,20	/	11 490,10
BANQUE POSTALE	Fixe	3,87	59 336,66	200	14 301,56
BANQUE POSTALE	Fixe	3,80	50 500,69	200	15 714,16

La meilleure proposition est celle de la Banque Postale. Taux fixe sur 14 ans. Taux de 3.80% ; Cout du crédit : 50 500.69€

La proposition du Crédit Agricole est également intéressante. Taux fixe sur 14 ans. Taux de 3.89% ; Cout du crédit : 53 679.04€

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'offre du crédit Agricole mais souhaite que Mr le Maire négocie auprès de celle-ci, afin qu'elle s'aligne sur la proposition de la Banque Postale.

Après négociation, conditions générales retenues :

Concernant la tranche ferme, le plan de financement prévoit la réalisation d'un emprunt de 170 000 €

Une consultation a donc été lancée auprès des organismes suivants :

- CAISSE EPARGNE
- CREDIT AGRICOLE
- BANQUE DU TERRITOIRE
- SPEE
- BANQUE POSTALE

Après analyse des offres et négociation, il ressort que celle de l'organisme prêteur n°2 dans la liste, le Crédit Agricole, apparait la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de financement de la Commune aux conditions suivantes :

Montant emprunté : 170 000 euros

Taux fixe : fixe à 3.69

Durée du prêt : 14 ans soit 168 mois

Echéances : Trimestrielles et constantes

Frais de dossier : 0.1 % (170.00 euros)

Modalité de déblocage des fonds : versement des fonds dans un délai de 12 mois à compter de la fin de validité de l'offre

Date de validité de l'offre : le 11/04/2025

Délibérer pour l'adhésion au futur marché de restauration

Lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2025, les communes, syndicats, associations ont été appelés à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive, approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Mr le Maire explique qu'il y aura une commission d'appel d'offre courant juin.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'adhésion au futur marché de restauration.

Etudier la demande de subvention de la cantine du petit homme de Jumel

Nous avons reçu un courrier de l'association « Cantine du Petit Homme » à Jumel (Banque Alimentaire), nous sollicitant une demande subvention afin de poursuivre leur activité d'aide alimentaire en faveur des familles les plus démunies.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse, à l'unanimité de subventionner la cantine du petit homme de JUMEL.

Valider le devis pour le feu d'artifice

Mr le Maire, explique que cette année, la restauration sera tenue par une friagerie extérieure et que la buvette sera gérée par le club de Football d'Hangest. L'animation se fera comme les années précédentes par Ludovic Bonnières.

Monsieur le Maire présente le devis de la société WAGNON, pour le feu d'artifice du 13 juillet 2025 pour un montant de 4775.00€ TTC

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le devis du feu d'artifice du 14 juillet 2025.

Valider le devis pour externaliser une partie de la tonte

Afin d'anticiper le manque de personnel pour la période estivale, il est envisagé d'externaliser une partie des travaux de tonte de la commune. Mr le Maire présente aux élus, un plan du village avec les parties où la future société devrait intervenir pour la tonte

Deux devis ont été faits pour 12 passages sur une partie du village :

- MULTI SERVICES : 14 400 € TTC
- ALISIER PRO : 19 201.92€ TTC

Mr le Maire demande de suivre le choix de la commission Fleurissement/Espaces vert réunie le 2 avril 2025 : c'est-à-dire celui de prendre la société MULTI SERVICES

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité la sollicitation de l'entreprise MULTI SERVICES pour effectuer une partie des travaux de tonte de la commune.

Valider l'offre d'un bureau d'étude pour la maison de santé

Mr le Maire présente l'offre du CEIS pour accompagner la Commune dans le recrutement d'architecte pour la rénovation et l'extension de la maison médicale Sana Terra.

Mr le Maire sollicite le Conseil municipal afin de faire les démarches en vue d'obtenir une subvention sur le montant total (100%), auprès du dispositif « Fonds Vert », au titre de l'ingénierie.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité la demande de Mr le Maire et autorise à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents qui s'y rapportent.

Etudier le devis de Rénov'sport pour l'entretien du terrain de foot

Mr le Maire rappelle que nous n'avons pas rénové le terrain de football depuis le mandant précédent, sujet souvent évoqué, mais toujours reporté. Il présente le devis de Rénov'sport pour la régénération de printemps du terrain de football, par injection de sable et un décompactage ; pour un montant de 4750.20€ TTC (3958.50€ HT)

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le devis.

Délibérer pour demander une subvention aux fonds verts pour les travaux de la salle du mille-club

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, avoir reçu un courrier de la Préfecture nous informant que la demande de subvention au titre de la DSIL a bien été prise ne compte, mais qu'il serait judicieux de faire une demande au titre du « Fonds Vert ».

Le montant prévisionnel estimé à 76 000.00 Euros HT n'a pas changé.

Mr le Maire soumet un nouveau plan de financement incorporant le Fonds vert.

PRESTATIONS TRAVAUX	MONTANT	TAUX
TOTAL TRAVAUX	76 000 €HT	100%
DSIL	30 400 €HT	40%
FONDS VERT	30 400 €HT	40%
SOUS TOTAL AIDE TRAVAUX	60 800 €HT	
RESTE A CHARGE COLLECTIVITÉ (dont TVA : 15 200 €)	18 240 €TTC	
TOTAL TTC OPERATION	91 200 €TTC	100%

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à demander une subvention aux fonds verts pour les travaux de la salle du mille-club, de réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents qui s'y rapportent.

Questions diverses

- Mr VILBERT a fait valoir son droit de mutation, et quittera le tableau de service de la commune pour intégrer les services techniques de la CCALN à partir du 15 mai 2025.
Une ouverture de poste a donc été faite pour recruter un agent territorial. Plusieurs candidatures spontanées ont été faites et diverses offres ont été déposées sur le portail.
- Le 03 mars 2025 une intervention de Somme Nature a été réalisée à l'école avec l'installations des nichoirs sur différents bâtiments communaux, opération financée par VALECO.
- Mr DESCAMPS de BUS CITOYEN a remis la liste des personnes volontaires et des trajets proposés. Le service de covoiturage local est actif sur les réseaux ; un document papier sera prochainement disponible en Mairie, et à la Poste.

- L'inauguration de la salle Notre Dame aura lieu le 14 juin 2025 à 11H00, en présence de Mr le Sous-Préfet.
- L'inauguration de la zone sans tabac, sera réalisée un soir après la classe en présence de la Ligue contre le Cancer. En attente de la validation d'une date.
- Mr DAMAY explique qu'une bouche a disparu chemin de St MARD. Il a mis une signalisation mais cela reste dangereux. Mr le Maire, charge Mr Régis Mercier de se rendre sur place et prendre les dispositions nécessaires.
- Au niveau du PLUI, Mr DAMAY explique qu'il a fait la demande d'un plan en grand format afin de revoir les zones inondables.

Prochain Conseil municipal le 26 avril 2025 à 9H00.

Séance levée à 22H10.